

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 13.50 Six mois... 26.00 En an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de ports en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continué jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

INSERIONS:

Annouces: la ligne... 25 c. Réclames: »... 30 c. Faits divers: »... 50 c. On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont recues à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARÉ, libraire, Grande-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITTE et C^o, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Publication.

BOURSE DE PARIS DU 18 AVRIL

Cotes à terme de 1 h. 04, communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours du jour précédent. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Italien 5 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS (Services gouvernementaux)

Table with columns: VALEURS, 18 AVRIL, 17 AVRIL. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, etc.

Services particuliers

Table with columns: VALEURS, 18 AVRIL, 17 AVRIL. Rows include Act. Banque de France, Société générale, etc.

DEPARTS COMMERCIAUX

New-York, 18 avril. Change sur Londres, 4.86; change sur Paris, 6.16 25/100.

BULLETIN DU JOUR

Nos états de douanes ne justifient que trop les plaintes de plus en plus énergiques de notre industrie et de notre agriculture. Il résulte en effet des tableaux de notre mouvement commercial, publiés par le Journal officiel que la crise que traverse depuis tantôt trois ans, toutes les branches de notre production nationale continue à sévir avec un redoublement d'intensité.

liard cent vingt-six millions, tandis que nos exportations n'ont guère dépassé 740 millions. La balance de notre commerce extérieur se solde donc par un déficit de plus de 385 millions au préjudice de nos importations. On voit par ces chiffres que notre situation économique s'est considérablement aggravée puisque l'année dernière l'écart de nos importations n'avait été que de 327 millions; donc pendant les trois premiers mois de 1879 nous avons importé pour 58 millions de plus que pendant les trois premiers mois de 1878.

En effet, un pays qui s'endette comme nous l'avons fait l'année dernière, d'un milliard de francs envers l'étranger et peut-être d'un milliard et demi cette année, s'appauvrit d'autant; et si nous venions à continuer ce genre d'opération à rebours de la fortune publique nous aurions bientôt fait passer à l'étranger tout notre numéraire. La France possède environ huit milliards d'espèces métalliques. Or, si nos échanges avec les autres nations se traduisent tous les ans par un déficit d'un milliard seulement, comme en 1878, si pour payer l'excédent de nos importations nous envoyons un milliard de numéraire au dehors, dans huit ans, nous aurons fait comme l'inconscient prodige qui dévore en même temps son revenu et son capital.

Il serait difficile de contester la logique de ce raisonnement; on aura beau entasser sophismes sur sophismes, subtilités sur subtilités, on ne parviendra jamais à démontrer que le pays qui achète à l'étranger au détriment de sa production, plus qu'il ne lui vend, est un pays qui s'enrichit. La triste situation de nos centres manufacturiers, houillers et métallurgiques qui se voient forcés de réduire leurs heures de travail, et même sur bien des points d'arrêter totalement leur production devant la concurrence étrangère par suite des charges accablantes qui ne leur permettent pas de soutenir une lutte trop inégale; la situation de notre agriculture qui s'écrase l'invasion sur notre marché intérieur des blés et du bétail exotiques, n'attestent que trop douloureusement les désastreux effets du régime du laisser faire, du laisser passer, préconisé par les économistes de l'école du Cobden-Club!

L'expérience est faite depuis longtemps déjà; le pays n'en veut plus! Les populations industrielles condamnées au chômage orient famine. Il est grand temps que la République se décide enfin à prendre en pitié tant de souffrances accordant à notre travail national la légitime solution qui lui est due! Arrière donc, les stériles et malfaisantes discussions de la politique qui troublent et inquiètent le pays! Aux affaires! et l'affaire la plus pressée de toutes, c'est le relèvement de notre tarif douanier.

Le Nouvelliste de Rouen dit tenir de bonne source le renseignement suivant: «Plusieurs journaux ont prétendu que la France et l'Angleterre étaient tombées d'accord pour proroger de six mois le traité de commerce qui expire le 31 décembre 1879.

Cette nouvelle n'est pas exacte. Le gouvernement anglais et le gouvernement français cherchent seulement à s'entendre sur le délai au terme duquel les nouveaux tarifs douaniers seront appliqués. On est à peu près d'accord pour fixer ce délai à six mois à partir du jour où les nouveaux tarifs seront votés par les Chambres.

Nous avons emprunté au Temps la nouvelle dont cette rectification aurait pour but d'établir le caractère prématuré.

La Catastrophe d'Angoulême

Le Charbonnel nous apporte les détails suivants sur la catastrophe d'Angoulême. Notre ville est depuis quelque temps bien cruellement éprouvée. Il y a deux mois à peine, une terrible catastrophe se produisit à la poudrière; aujourd'hui encore, nous avons à mentionner un douloureux événement.

Hier, vers midi et demi, une formidable détonation se faisait entendre dans la direction du nord; l'atelier servant au chargement des projectiles de l'artillerie venait de sauter. Trois ou quatre coffres de caissons chargés de munitions, rangés en face de l'atelier, éclataient aussitôt, et l'expansion des gaz causait d'effrayants dégâts à l'une des traverses du hangar.

Malheureusement tout ne devait pas se borner à des pertes matérielles. Quinze hommes, appartenant au 21^e et au 31^e d'artillerie, Lasserre et un sous-chef artificier du 21^e, étaient occupés à leur travail dans l'intérieur de l'atelier ou à proximité au moment où l'explosion s'est produite.

De ces malheureux, six ont été tués sur le coup; six autres ont été blessés grièvement. Transportés à l'hôpital, ils ont reçu immédiatement les soins les plus pressés; mais la gravité de certaines blessures était telle que l'un de ces malheureux a expiré quelques minutes après son arrivée à l'hospice, et que l'état de certains autres laisse peu d'espoir de les sauver.

À la suite de l'explosion, un incendie s'est déclaré dans les débris; il a pu être éteint après deux heures d'efforts et à l'aide de deux pompes. Dès que la détonation fut entendue, un grand nombre d'habitants de notre ville s'empressèrent d'accourir sur le lieu du sinistre, où le spectacle le plus douloureux et le plus effrayant les attendait. Des lambeaux de chair humaine carbonisés gisaient de toutes parts au milieu des débris.

Nous avons remarqué les autorités civiles et militaires, parmi lesquelles nous citerons: MM. le général Reyher de Krenigsegg, colonels Bizard, Normand et Martin, directeur de l'école d'artillerie, accompagnés d'un grand nombre d'officiers de toutes les armes; M. le président du tribunal civil, des membres du conseil municipal, le commissaire central, M. Paul Sazerac de Forge, que l'on retrouve toujours lorsqu'il faut donner un témoignage de sympathie aux malheureux; M. le vicaire de l'Hôtel-Dieu, accouru en toute hâte pour offrir aux victimes les consolations de la religion, et bien d'autres personnes dont nous ne pouvons, faute d'espace, mentionner les noms.

À l'hôpital, les secours avaient été promptement organisés par MM. les médecins militaires et civils, et les administrateurs de cet établissement. Quant à la cause de ce douloureux événement, on sait par M. le garde Lasserre que la charge intérieure d'un projectile s'est enflammée pendant qu'on y vissait la fusée. Le feu s'est rapidement étendu à la poudre préparée pour le chargement des projectiles. C'est de là qu'il se serait propagé jusqu'aux caissons rangés devant l'atelier.

À l'heure où nous mettons sous presse, on comptait du moins huit morts et quatre blessés grièvement. Cependant deux de ces derniers, dont M. Lasserre, ne donnent pas de sérieuses inquiétudes.

Tels sont les détails que nous avons pu recueillir sur ce douloureux événement, qui a causé dans la population angoumoisine la plus pénible impression.

Un journal radical, des plus acharnés parmi ceux qui demandent, chaque jour au gouvernement d'interdire le pétitionnement des catholiques, imprime ce matin: «La liberté de l'Église, c'est le droit que possède de l'Église de forcer tout le monde à penser comme elle.»

Il nous sera donc permis de demander à ce journal comment il peut s'expliquer et

expliquer les deux lois de 1850 et de 1875, sur la liberté de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur, lois qu'il attribue toutes deux «à l'influence de l'Église.»

Puisqu'il admet que c'est l'Église qui a inspiré cette législation et qui l'a fait adopter, grâce à une majorité «cléricale» dont elle aurait disposé dans les deux assemblées parlementaires de 1850 et de 1875, il doit conclure que l'Église a profité de circonstances si heureuses pour mettre son esprit dans les textes, dans les exposés de motifs, pour imposer au pays la liberté comme elle la comprend, cette liberté qui consiste «à forcer tout le monde de penser comme elle.»

Eh bien, il y a à ceci d'admirable, que la loi de 1850 et celle de 1875 n'ont touché à la liberté de personne. Elles se sont bornées à accroître la somme de liberté dont le pays jouissait en matière d'enseignement. Elles l'ont étendue, on en fait profiter ceux qui, jusqu'alors, en étaient exclus par le monopole; mais elles n'ont même pas touché aux droits de ceux qui bénéficiaient de ce monopole pour tout dire d'un mot, en établissant (ou mieux en reconnaissant) le droit d'enseigner au clergé, aux congrégations, elles ont reconnu du même coup les droits égaux des adversaires des congrégations et du clergé!

Si pourtant, les majorités parlementaires de 1850 et de 1875 étaient cléricales, et si l'esprit du cléricisme est ce qu'on prétend, ces majorités n'auraient eu garde de ne pas profiter de l'avantage présent qui leur était assuré, pour ériger leurs doctrines et lois, leurs calculs en raison d'Etat, leur suprématie, en exclusion. Elles auraient frappé dans une mesure quelconque, l'enseignement laïque; or elles l'ont scrupuleusement respecté.

Voilà, ce nous semble, une réponse décisive aux affirmations gratuites des Lanternes de tout format.

INFORMATIONS

Voici une singulière nouvelle de la presse républicaine, que nous ne pouvons contrôler, que nous reproduisons sous toutes réserves et dont on comprendra aisément la gravité au point de vue politique comme au point de vue économique. — Le bruit s'accrédite que la Belgique songe à conclure une union douanière avec la France, par suite des torts protecteurs que prépare l'Allemagne. — Cela se saurait se confirmer sans plus amples renseignements.

On mande de Berlin que le professeur Rouleaux, connu par le rapport si peu flatteur pour l'industrie allemande qu'il a rédigé après l'Exposition de Philadelphie, vient d'être nommé commissaire impérial pour l'Exposition de Sydney. Nous serions curieux de connaître les motifs qui ont décidé ce personnage à accepter cette mission: si c'est parce qu'il croit que depuis trois ans l'industrie de son pays a fait assez de progrès pour oser soutenir la comparaison, ou bien parce qu'il pense qu'en Australie du moins les produits allemands n'auront pas à craindre d'être éclipsés par beaucoup de produits français.

On lit dans l'Univers: «Nous recevons de Nevers la dépêche suivante: «Nevers, 17 avril, 10 h., matin «La sœur Marie-Bernard est décédée «pneumonie hier soir. Ses obsèques auront lieu samedi à dix heures.»

«La sœur Marie-Bernard, qui appartenait à la congrégation des sœurs de la charité et de l'instruction chrétienne, n'était autre, la plupart de nos lecteurs ne l'ignorent pas, que Bernadette soubirou, la petite fille de Lourdes qui, en 1858, fut honorée par la très-sainte Vierge de nombreuses apparitions devenues l'origine du célèbre sanctuaire connu aujourd'hui de toute la chrétienté.»

Des maires du département du Puy-de-

Dôme sont assignés devant les tribunaux compétents pour avoir refusé de légaliser des signatures sur les pétitions contre la loi Ferry. Ce sont les signataires eux-mêmes qui poursuivent les maires.

Un discours de M. Jules Ferry est annoncé pour ces jours-ci. Il sera adressé à la réunion des Sociétés savantes et on croit que, conformément à un usage constamment suivi par ses prédécesseurs, le ministre de l'instruction publique profitera de cette circonstance pour exposer ses idées et ses plans. On s'attend donc à des déclarations sur l'article 7 du projet de loi d'enseignement supérieur.

La République française continue à garder le plus profond silence sur la candidature de M. Blanqui; et cependant, comme le remarque la Girouette, «on peut dire qu'il y a plus à l'heure actuelle qu'un seul» question politique: celle de l'élection de Bordeaux. La Petite République française elle-même d'ordinaire moins prudente que sa sœur aînée, se tait imperturbablement.

Le Journal officiel, après avoir fait connaître la mise à la retraite de M. Jourdain, annonçait qu'il était nommé inspecteur honoraire de l'Université. Le Français croit savoir que M. Jourdain a formellement refusé ce titre. Chef de cabinet de M. de Falloux et de M. de Parieu, M. Jourdain avait pris une part active à la rédaction de la loi du 15 mars 1875, comme secrétaire général sous l'administration de M. Wallon. Il n'avait pas montré moins de fermeté en faveur de la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. M. Jourdain était évidemment un des hommes que M. Jules Ferry ne pouvait tolérer au ministère de l'instruction publique.

M. le comte Gaston de La Rochefoucauld, premier secrétaire d'ambassade, auquel on avait offert de remplir ses fonctions à Berne, sous M. Chaslema-Lacour, vient d'être mis en disponibilité.

Un vaste pétitionnement s'organise en ce moment parmi les représentants de la classe ouvrière pour réclamer aux Chambres la liberté de réunion et d'association. Les chambres syndicales de Paris, qui ont pris l'initiative de cette pétition, viennent d'envoyer aux associations ouvrières de province une adresse afin de les inviter à se joindre à elles, en vue d'une action commune.

Les écrivains radicaux cherchent contre le clergé des armes légales. Nous les engageons à chercher aussi des armes efficaces. On menace les évêques de leur retirer leur traitement. Cela s'est fait en Prusse. Les évêques se sont trouvés plus pauvres, mais plus honorés. On pourrait aussi les mettre en prison. Cela aussi s'est fait en Prusse. Les évêques en prison se sont trouvés plus libres. L'Etat, les persécutant, les dispensait de tout ménagement. M. de Girardin a raison: l'article 7 du projet de loi Ferry peut être comparé au parié que lancerait un homme en colère pour écraser une mouche, qui n'écraserait pas la mouche et qui lui écraserait le pied.

Il semble qu'en toutes choses nos adversaires tiennent absolument à montrer leur mauvaise foi.

Rendant compte de la première séance de l'assemblée des catholiques, la France, — et avec elle la République française, le Temps, la Marseillaise, etc., — dit que, dans son discours, M. Chesnelong «a déclaré une guerre acharnée à l'enseignement laïque.»

Or, M. Chesnelong a précisément dit, au contraire:

«On voudrait faire supposer, que parce que nous soutenons les droits des maîtres congréganistes, nous sommes les adversaires systématiques de tout enseignement donné par des laïques.»

Nous repoussons l'équivoque. Nous sommes les amis de l'enseignement chrétien et les antagonistes résolus de l'enseignement

irreligieux; rien de plus. Mais quand l'enseignement chrétien est donné par des maîtres laïques, nous honorons ces maîtres; nous les entourons de nos hommages et de nos sympathies; nous saluons en eux des alliés nécessaires et de nobles émules; à jamais nous ne venons en eux des adversaires. (Très bien! très bien!)

«A cet égard, nos preuves sont faites. Deux fois, en un quart de siècle, nous avons été en majorité, en tant que catholiques, dans deux grandes Assemblées. La première a fait la loi de 1850 sur l'enseignement primaire et secondaire; la seconde a fait la loi de 1875 sur l'enseignement supérieur.»

Nous avons, par ces deux lois assuré aux religieux leur part légitime de droit commun; mais nous n'avons rien demandé pour eux ni monopole, ni privilège. Nous n'avons pas eu surtout un seul instant la pensée de prononcer contre les maîtres laïques publics ou libres, une exclusion quelconque, ou même de leur faire subir la moindre infériorité. Les lettres d'obédience, dont on parle tant, sont des équivalences; elles ne sont pas des privilèges.

Nous combattons le monopole au nom et au profit de la liberté; on cherche maintenant à détruire la liberté pour reconstruire un monopole de fait, à l'aide d'odieuses exclusions. A chacun son œuvre; nous acceptons la responsabilité de la nôtre, et j'ose dire que nous n'étions pas capables de prescrire nos adversaires dans la carrière d'oppression à la fois mesquine et arrogante où ils paraissent vouloir s'engager aujourd'hui.

On pensera peut-être que la France et les autres journaux ont ainsi parlé parce qu'ils n'assistaient pas à la séance, et que professant, eux, une hostilité non déguisée contre l'enseignement congréganiste, ils prêtent toujours aux catholiques la haine de l'enseignement laïque.

Eh bien, non! la France avait un représentant à l'assemblée; ce représentant était placé tout auprès de l'estraade où M. Chesnelong parlait, et il prenait des notes d'une façon fort active.

A quoi elles lui ont servi, on le voit; et il faut vraiment féliciter ce «reporter» de l'exactitude avec laquelle il reproduit ce qu'il entend.

Voici la fin du discours de M. Chesnelong:

L'éducation est, à vrai dire, une sorte d'alchimie morale qui peut, selon les cas, changer la terre en or et le diamant en argile. Le plus détestable naturel peut s'améliorer; mais le meilleur peut s'abâtardir sous le poids de cette maîtrise ouvrière. Il y a d'ailleurs dans l'enfant les germes de toutes les vertus en lutte incessante avec les germes de tous les vices; il faut même reconnaître, c'est le signe de notre déchéance que l'enfant livré à lui-même, sans correctif pour redresser ses tendances dégradées, est le plus souvent dominé et emporté par la partie mauvaise de ses instincts. Hobbes disait que le méchant est un «enfant robuste et Mouvement»; le mot est dur et le répète. Mais je crois pouvoir dire avec vérité, sans manquer de respect à l'enfance et sans offenser la tendresse maternelle, qu'élever un enfant, c'est presque civiliser un barbare.

L'éducation religieuse réussit admirablement dans cette œuvre; l'éducation sans Dieu y échouerait misérablement. Je me défie de la morale indépendante pour créer dans le cœur de l'enfant les énergies de résistance au mal et le courage de l'obéissance au bien. La logique de sa passion naissante le porterait à coup sûr, à se montrer très indépendant vis-à-vis d'un maître qui se proclamerait elle-même indépendante vis-à-vis de Dieu. Les passions sont les énergies de la jeunesse qui pourrait sortir d'une enfance ainsi éveillée? Je le dirai avec tristesse; mais la question est trop grave pour que la vérité soit dissimulée.

Une jeunesse sans enthousiasme, sans tendresse et sans désintéressement, rongée par tous les egoïsmes, infatuée de son savoir sophistique, n'entrevoit pas, par delà ce qu'elle aurait appris, les sublimes horizons qui lui auraient permis d'être une jeunesse sans élan, ne sachant par monter à ces sommets lumineux où la raison s'élevait, où le cœur s'élargit, où l'âme se déploie dans la générosité des grands senti-

ments en était reconnaissant. Aussi après le dîner poussa-t-il la bonne humeur jusqu'à offrir de faire avec Rose une courte promenade avant de se rendre au théâtre.

Dans sa naïveté, la jeune femme crut à un retour de tendresse et elle se préta avec une grâce infinie à ce que désirait son mari. Elle fut cependant légèrement contrariée d'être forcée par un regard absolu de Benoit d'accepter le bras de M. de Saint-Leu. Ce fut bien pis une fois dehors. Benoit s'occupait de toutes les femmes qui passaient et faisait sur leur beauté ou leur laideur des réflexions hardies et déplacées. Rose en était honteuse, et Guy en devenait plus libre. Le ton dégagé avec lequel parlait Benoit semblait du reste autoriser une certaine familiarité; il désotait un tel mépris pour les femmes, que celui qu'il appelait son ami eût craint de passer pour uniais en traitant Rose comme une exception. Il osa donc presser le bras qui s'appuyait légèrement sur le sien, et la jeune femme s'éloigna avec un mouvement de pudeur effarouchée qui plut singulièrement à Guy en lui faisant deviner la vertu de Rose. Seulement il ne put ramener la confiance chez la jeune femme, qui insista pour retourner à la maison et l'obligea.

«Ah! par ma foi, voilà qui est joli! Imaginez, mon cher, que depuis bientôt deux ans que nous sommes mariés, Rose n'a jamais ajouté à sa toilette un ruban pour me plaire, et que vous la voyez aujourd'hui comme je ne l'ai jamais vue.»

Rose était fort mal à l'aise, d'autant plus que Guy ne cachait pas son admiration pour sa beauté. Elle crut échapper à ces hommages fatigants en l'invitant à la suivre à table; mais les compliments l'y accompagnèrent. Guy ne tarissait pas d'éloges sur l'élégance de ses mains, sur la couleur et la finesse de ses cheveux. L'âme de Rose était réellement en souffrance et elle aurait donné bien des choses pour avoir sa robe de tous les jours, si modeste et si peu flatteuse. Quant à Benoit, il était enchanté. Pour la première fois son amour-propre se trouvait satisfait dans sa femme, et il lui

«Ah! ça, est-ce que par hasard tu au-

Feuilleton du Journal de Roubaix DU 19 AVRIL.

IMMOLATION

PAR M^{me} EVANGÉLINE D'ORR

SECONDE PARTIE

Ces petits soins de toilette qu'on prend si volontiers quand l'amour a présidé au mariage, ce désir légitime d'être la plus belle aux yeux de l'homme que le cœur a choisi; ces sentiments délicatement féminins, — si je puis ainsi m'exprimer, — Rose ne les avait pas. Sèchement vêtue, recherchant les couleurs sombres plus en harmonie avec l'éclat perpétuel de sacrifice de son âme, les cheveux serrés autour de la tête et tordus à la nuque pour en diminuer le volume, la jeune femme qui était réellement douée de toutes les qualités attachantes, n'avait grâce à la gaucherie de sa mise, plus rien de ce qui séduit. Tout ce charme de fraîcheur et de beauté qui en faisait la reine de Fontenay, s'éteignait un peu chaque jour. Ce n'était point la fatigue, ce n'était point l'âge qui en était cause, mais un sentiment que je crains de mal définir en l'appelant le détachement. Une femme qui se reflète sur sa physionomie, et qui, en tra-

duisant les desirs et les sympathies de son âme, éveille dans une âme étrangère un sentiment d'admiration ou d'affection. Mais, quand rien ne vibre au cœur, quand toute tendresse est morte dans sa fleur, le regard s'éteint la physionomie s'alte, il ne reste d'apparent dans l'œuvre de Dieu que ce qui fut pétré avec de l'argile.

Rose, en scrutant les paroles d'Ambroise sur la coquetterie, fut entraînée à se regarder dans une glace. Elle reconnut qu'elle n'était plus jeune, plus fraîche, plus jolie. Effectivement, la bouche qui depuis longtemps ne sourit plus, a pris des plis sérieux, un peu plus elle sera boudoise; le regard est languissant, presque ennuyé; oui, elle a dû déplaire à Benoit, car à l'époque où nous vivons ce n'est point assez d'être la femme légitime et la femme vertueuse pour garder le cœur de son mari; il faut encore le disputer à la femme de plaisirs, qui ne recule devant aucun moyen de séduction.

Quel rude apprentissage que cette vie de Paris pour la pauvre petite fleur des champs qui jusqu'ici avait vécu dans l'ombre du travail sans souci du lendemain! Quelle lutte difficile pour cette pure et droite enfant que Dieu avait créé pour les joies faciles d'un ménage d'ouvrier, et que le mariage a si tristement déclassé! Cependant comme Rose était intelligente et voulait assurer son repos intérieur, elle comprit merveilleusement les réformes qu'elle devait apporter dans sa vie et remerciait Dieu de cette lumière, elle se coucha vers le matin.

Benoit ne songeait nullement à abandon-

ner son intérieur. Rose l'ennuyait, bien évidemment, il se serait trouvé fort heureux que quelqu'un l'en débarrassât; mais il ne lui vint pas à la pensée de la délaisser sans ressources sur le pavé de Paris. Il rentra chez lui le lendemain sans faire allusion à sa longue et étrange absence. Rose y apporta la même discrétion. Quelques banalités s'échangèrent, aucune monnaie de l'indifférence, puis Benoit et Rose sortirent chacun de son côté.

La chère enfant, qui voulait accomplir la réforme projetée, se rendit aux quais où elle acheta une quantité de fleurs destinées à décorer son appartement.

Avec un certain air qu'elle avait acquis à la campagne, elle les arrangea elle-même dans les vases du salon, et s'étonna de l'air de fête que prenait cette petite pièce.

«Elle eut le courage de faire mettre ses cheveux en papillottes, parce qu'elle avait remarqué que Laure portait les siens ainsi frisés à l'anglaise et qu'elle en concluait que c'était la mode préférée par son mari; enfin, quand l'heure du dîner approcha, elle mit une robe de soie mauve qui lui seyait à ravir et qu'elle n'avait point encore portée, tant la toilette avait peu d'attrait pour elle.

A six heures et quelques minutes, la porte du salon s'ouvrit avec fracas et Benoit entra suivi d'un jeune homme fort élégant dans sa mise et dans sa personne; il le présenta à sa femme sous le nom de M. Guy de Saint-Leu.

Décendant d'une ancienne famille normande possesseur d'une jolie fortune, Guy de Saint-Leu, alors âgé de vingt-trois ans, passait dans la société pour un fort beau

garçon, hardi et heureux dans ses conquêtes. C'est ainsi que des passions trop facilement satisfaites l'avaient souvent fait dévier, sinon de la route de l'honneur, au moins de celle du devoir. Sévère dans ses principes, son père, avait cru nécessaire au repos de la famille d'éloigner Guy pendant un certain nombre d'années, à la suite d'une aventure scandaleuse, — l'enlèvement d'une jeune femme, je crois, — et l'on donnait pour prétexte à cette absence forcée le désir de suivre les cours de Paris.

Muni de nombreuses lettres de recommandation, Guy fut admis dans quelques salons du noble faubourg. Malgré le charme de cette élégante société, il y éprouva un peu de gêne et d'ennui. Ce fut dans ces dispositions qu'il rencontra Benoit. A ce moment, il le connaissait à peine, connaissance de jeune homme prise et quittée avec la même facilité; à Paris il le rechercha. L'un parla de ses regrets, l'autre de ses plaisirs. Benoit se chargea d'introduire Guy dans son salon; celui-ci accepta, non point à titre de revanche, il aurait rougi de cette connaissance dans un véritable salon.

Un jour qu'ils avaient projeté d'aller voir une danseuse espagnole qui faisait alors grand bruit, ils résolurent de dîner ensemble et Benoit amena son nouvel ami sans que Rose en fut prévenue, au moment où nous les avons vus ouvrir la porte du salon. La présentation faite, Benoit ne put s'empêcher de s'exalter sur le remarquable changement qui s'était opéré dans Rose:

«Ah! ça, est-ce que par hasard tu au-

«Ah! ça, est-ce que par hasard tu au-

«Si madame attendait quelqu'un, ce ne pouvait être moi, dit Guy avec un charme et une politesse, je serais trop heureux et trop fier d'être jamais pour quelque chose dans les actions de madame Le Blanc.

«Je n'attendais personne, répondit Rose terrifiée d'avoir eu la sottise de faire toilette, et reconnaissant, mais trop tard, que le moyen qu'elle avait employé pour le bien tournait à son désavantage; Benoit j'avais fait tous ces apprêts pour vous plaire.

Benoit rit de tout son cœur: «Ah! par ma foi, voilà qui est joli! Imaginez, mon cher, que depuis bientôt deux ans que nous sommes mariés, Rose n'a jamais ajouté à sa toilette un ruban pour me plaire, et que vous la voyez aujourd'hui comme je ne l'ai jamais vue.»

Rose était fort mal à l'aise, d'autant plus que Guy ne cachait pas son admiration pour sa beauté. Elle crut échapper à ces hommages fatigants en l'invitant à la suivre à table; mais les compliments l'y accompagnèrent. Guy ne tarissait pas d'éloges sur l'élégance de ses mains, sur la couleur et la finesse de ses cheveux. L'âme de Rose était réellement en souffrance et elle aurait donné bien des choses pour avoir sa robe de tous les jours, si modeste et si peu flatteuse. Quant à Benoit, il était enchanté. Pour la première fois son amour-propre se trouvait satisfait dans sa femme, et il lui

«Ah! ça, est-ce que par hasard tu au-

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui confient l'impression de leurs Affiches, Circulaires et Réclamations à la Maison Alfred REBOUX, rue Neuve, 17, ont droit à l'insertion gratuite dans les deux Editions du Journal de Roubaix et dans la Gazette de Tourcoing.